



# AVIS

Comité économique et social européen

## **Le rôle des services d'intérêt général (SIG) pour la compétitivité, la cohésion sociale et la démocratie dans l'Union européenne**

Le rôle des services d'intérêt général (SIG) pour la compétitivité, la cohésion sociale  
et la démocratie dans l'Union européenne  
(avis d'initiative)

**TEN/851**

Rapporteur: **Thomas KATTNIG**

[www.eesc.europa.eu](http://www.eesc.europa.eu)

**FR**

Conseillères	Barbara SAK (pour le rapporteur) Valeria RONZITTI (pour le groupe I)
Décision de l'assemblée plénière	27/2/2025
Base juridique	Article 52, paragraphe 2, du règlement intérieur
Compétence	Section «Transports, énergie, infrastructures et société de l'information»
Adoption en section	24/6/2025
Adoption en session plénière	16/7/2025
Session plénière n°	598
Résultat du vote (pour/contre/abstentions)	175/3/12

## 1. Conclusions et recommandations

- 1.1 Le CESE plaide pour que le rôle d'ordre global que les services d'intérêt général (SIG) jouent au sein du modèle social européen soit mieux reconnu, et que soit renforcé l'impact que ceux-ci peuvent produire pour une compétitivité durable, la cohésion sociale, économique et territoriale, ainsi que la démocratie.
- 1.2 S'agissant des politiques relatives aux SIG, le CESE préconise d'adopter une démarche globale, contrastant avec l'approche sectorielle que l'Union applique actuellement à ses interventions, eu égard à la fonction essentielle que les SIG modernes remplissent pour favoriser une prospérité et une compétitivité durables. Dans cet esprit, il invite la Commission à agir pour donner un suivi concret au rapport Letta, sous la forme d'un plan d'action pour les SIG.
- 1.3 Le CESE invite les États membres à garantir à tout un chacun de pouvoir accéder, sur un pied d'égalité, à des services de base financièrement abordables et de bonne qualité. Il s'agit là d'un enjeu de justice sociale, dès lors que les SIG seront dispensés à des tarifs qui ne dépendront pas du pouvoir d'achat de leurs utilisateurs. Ces services, ainsi que les infrastructures de fourniture qui sont nécessaires pour que tous en bénéficient, parce qu'ils jouent un rôle primordial pour l'économie et le bien-être dans l'Union, sont l'un des socles sur lesquels repose la confiance que les citoyens vouent à l'État et à la société, dont ils favorisent ainsi la cohésion. Cet objectif doit être atteint par l'exécution de réformes financières et réglementaires. Le financement desdits services ne constitue pas une dépense de consommation, mais un investissement pour l'avenir. Dans la mesure où ils forment une composante essentielle de la politique de cohésion et de la stratégie de sécurité et de préparation à long terme, ils ont besoin d'un financement adéquat et stable.
- 1.4 De l'avis du CESE, quand un pays mène une politique d'investissement dans les infrastructures et finance correctement les coûts de fonctionnement à assumer pour des services publics de qualité, les particuliers et les entreprises ont moins de dépenses à engager pour assurer leur existence et leur activité. En conséquence, le CESE fait valoir qu'il est nécessaire de financer correctement les SIG et d'y apporter des améliorations, ainsi que de mieux les articuler plus avec les besoins des usagers, de manière que leur degré de satisfaction augmente, tout comme leur confiance dans la démocratie.
- 1.5 Lors du déploiement des investissements dans les services publics, il faut qu'un bon équilibre régional soit assuré. En ce sens, il convient d'attacher une attention toute particulière, dans le cadre de l'application des règles budgétaires, aux investissements publics et notamment à ceux déployés dans le cadre du Fonds de cohésion, eu égard à leur apport au profit de la convergence et de la résilience sur le long terme.
- 1.6 Les mesures de réforme qui seront arrêtées lors de la révision de la directive sur les marchés publics devront s'attacher essentiellement à la simplifier et à passer clairement d'une approche exclusivement fondée sur le moins-coûtant à un système basé sur un rapport adéquat entre prix et qualité, tout en encourageant des critères de nature sociale et touchant à la durabilité qui découlent des objectifs de l'Union européenne pertinents ainsi qu'un meilleur accès des PME aux marchés publics, pour une économie européenne plus durable et inclusive.

- 1.7 Les réseaux numériques font désormais partie des SIG et ils sont indispensables pour susciter l'engagement social et stimuler le développement économique. Dans le droit fil du rapport 2025 sur l'état d'avancement de la décennie numérique, il conviendrait de réformer les infrastructures numériques gouvernementales pour réduire la dépendance à l'égard des fournisseurs de services en dehors de l'Union, tout en renforçant la souveraineté et la sécurité de l'Union, en particulier dans le domaine de la connectivité et de la fourniture de services publics.
- 1.8 L'accessibilité universelle et l'ancrage territorial des SIG ont pour corollaire que leur fourniture soit placée sous le signe de la subsidiarité, grâce à laquelle les citoyens peuvent participer à leur codéfinition et à leur contrôle démocratique.
- 1.9 S'agissant des politiques relatives aux SIG, le CESE préconise d'adopter une démarche globale, contrastant avec l'approche sectorielle que l'Union applique actuellement à ses interventions. Dans cet esprit, il invite la Commission à donner un suivi concret au rapport Letta, sous la forme d'un plan d'action dans lequel sera reconnue la fonction essentielle que les SIG modernes remplissent pour favoriser une prospérité et une compétitivité durables.
- 1.10 Eu égard à toute l'étendue des fonctions assumées par les SIG, il conviendrait de recourir à une démarche qui, s'appuyant sur la recherche et fondée sur des données de qualité, évalue leur potentiel de transversalité et leur portée dans toute une série de secteurs d'activité économique. Il faudra pour ce faire entreprendre un suivi régulier au moyen de statistiques qui mettent en évidence la mission essentielle, de nature structurelle, que les SIG remplissent pour assurer des transitions durables dans l'actuel contexte de crises multiformes.

## 2. Informations contextuelles

- 2.1 Les services d'intérêt général (SIG), comme les soins de santé, ceux portant sur la prise en charge des personnes âgées et des enfants, l'éducation, les services sociaux, l'énergie, l'eau et les transports publics constituent l'une des bases essentielles de la compétitivité, du modèle social européen et de la participation démocratique en Europe. L'importance qu'ils revêtent va bien au-delà de celle de services techniques, en ce qu'ils servent le bien commun, favorisent l'inclusion sociale, renforcent la confiance dans les institutions et contribuent au bon état de préparation et à la résilience de la société, en particulier dans les périodes marquées par des crises multiples.
- 2.2 Dans son nouveau plan de travail visant à favoriser une prospérité et une compétitivité durables, notamment au moyen de la boussole pour la compétitivité et du pacte pour une industrie propre, la Commission se devrait de reconnaître la fonction essentielle qu'assument les SIG modernes.
- 2.3 Les SIG jouent un rôle de poids dans la structure économique de l'Europe. En 2021, ils ont produit, avec les services publics, une valeur ajoutée de 3 721 milliards d'EUR dans l'ensemble des vingt-sept États membres, représentant ainsi une part de 28,4 % du total de la valeur ajoutée produite dans l'Union. Par ailleurs, ils emploient 31,1 % de sa main-d'œuvre, soit 65,2 millions

de travailleurs sur tout son territoire, et interviennent pour 19,7 %, ou 632,6 milliards d'EUR, dans tous les investissements qui y ont été réalisés, toujours en 2021<sup>1</sup>.

2.4 La Commission distingue trois catégories de SIG, selon qu'ils sont de nature économique, non économique ou sociale<sup>2</sup>:

- les **services d'intérêt économique général**, qui sont des services de base fournis à titre onéreux et sont soumis aux règles de l'UE régissant le marché intérieur et la concurrence, lesquelles peuvent toutefois faire l'objet de dérogations, quand elles s'avèrent nécessaires pour protéger l'accès de chacun auxdits services de base;
- les **services non économiques**, tels que les régimes légaux de sécurité sociale, qui ne sont soumis à aucune législation européenne spécifique, ni aux règles régissant le marché intérieur et la concurrence;
- les **services sociaux d'intérêt général**, c'est-à-dire ceux qui répondent aux besoins des personnes vulnérables et se fondent sur les principes de solidarité et d'égalité d'accès. Ils peuvent revêtir une nature économique ou non économique.

2.5 En plus d'être indispensables, des services publics et SIG de qualité, financièrement abordables et accessibles constituent également un outil appréciable, qui profite aux citoyens, aux entreprises et aux gouvernements. La véracité de cette affirmation a été démontrée durant la crise de la COVID-19 puis celle que la guerre d'agression lancée par la Russie contre l'Ukraine a provoquée dans le domaine de l'énergie. Ces difficultés n'auraient cependant pas pu être surmontées en l'absence des organisations de la société civile et des réseaux structurés de l'économie sociale.

2.6 Les prestataires de services publics et les travailleurs du secteur public qui œuvrent au sein des SIG fournissent des activités et une expertise d'une importance cruciale. Ils représentent une composante «essentielle» des SIG, eu égard à leur aptitude à réagir pour prévenir la détérioration de l'environnement et relever opportunément les défis climatiques, à leur souplesse d'intervention et à la promptitude avec laquelle ils savent concourir au bien commun, au profit de la collectivité dans son ensemble plutôt que de quelques actionnaires, ainsi que de par les solutions taillées sur mesure qu'ils implantent dans le tissu local.

2.7 Sur le long terme, le désinvestissement dans les services d'utilité publique et les services collectifs produit des effets qu'il s'avérera plus coûteux de traiter a posteriori. Le bien-être des générations futures doit reposer sur une sécurité à long terme et des services publics et SIG vigoureux dans tous les secteurs de l'économie, y compris pour ce qui est des SIG non économiques. Les actions déployées pour faire face aux impératifs actuels en matière de sécurité et de défense ne peuvent se réaliser aux dépens des services visant à la cohésion sociale, de l'éducation et du bien-être de la population, étant donné leur pertinence propre quant à la notion de préparation.

2.8 Dans son rapport sur l'avenir de la compétitivité de l'Union, Mario Draghi souligne l'importance des SIG pour l'innovation, la croissance durable, la sécurité économique de l'Union européenne

---

<sup>1</sup> Mise à jour statistique sur les services d'intérêt général (SIG), Bureau fédéral du plan du gouvernement belge, mai 2024.

<sup>2</sup> [https://commission.europa.eu/topics/single-market/services-general-interest\\_fr](https://commission.europa.eu/topics/single-market/services-general-interest_fr).

et le bon état de préparation dans différents domaines, tels que l’approvisionnement énergétique, les infrastructures, l’éducation et la formation. S’agissant de garantir une compétitivité durable, les compétences et les connaissances des salariés constituent un facteur qui ne peut absolument pas être négligé. Le rapport Letta préconise quant à lui un plan d’action pour les SIG, qui requièrent un financement stable.

- 2.9 L’accès aux SIG fait partie des droits fondamentaux et du socle européen des droits sociaux (SEDS). Alors que le principe n° 20 du socle mentionne explicitement les SIG «essentiels», d’autres abordent des services d’intérêt général d’une haute importance, tels que l’éducation, le logement et l’aide aux sans-abri, l’accueil des jeunes enfants, les soins de longue durée, l’inclusion des personnes porteuses d’un handicap et les soins de santé. Les SIG font partie des valeurs communes de l’Union européenne au sens de l’article 14 du traité sur le fonctionnement de l’Union européenne, comme le prévoient le protocole (n° 26) sur les services d’intérêt général annexé au traité sur l’Union européenne (TUE) et au traité sur son fonctionnement (TFUE) ainsi que l’article 36 de la charte des droits fondamentaux de l’Union européenne.
- 2.10 Les enquêtes menées pour mesurer le taux de satisfaction de la population à l’égard des SIG révèlent qu’en moyenne, seuls 54 % des citoyens sont satisfaits de ceux qui leur sont fournis. Les résultats présentent de fortes variations d’un État membre à l’autre. Parmi les personnes interrogées, le pourcentage de celles qui estiment que les services publics dont elles bénéficient dans leur pays sont de bonne qualité s’élève à 94 % au Luxembourg, 86 % aux Pays-Bas et 78 % en Autriche, alors qu’en Grèce, en Italie et au Portugal, le mécontentement à leur égard s’exprime dans une proportion de 70 %, 63 % et 58 % respectivement<sup>3</sup>. Quand un pays mène une politique d’investissement dans les infrastructures et finance correctement les coûts de fonctionnement à assumer pour des services publics de qualité, ses particuliers et les entreprises ont moins de dépenses à engager pour assurer leur existence et leur activité.
- 2.11 Les SIG jouent un rôle de chefs de file en ce qui concerne la circularité du marché unique. Toutefois, le recyclage est souvent affecté par un déficit de normes uniformes, qui a pour effet que les produits recyclés sont plus coûteux que leurs équivalents primaires. Il convient dès lors d’inciter les producteurs à utiliser des matériaux secondaires. Les produits devraient devenir recyclables dès la conception, grâce à l’harmonisation des normes et spécifications techniques.

### 3. Observations générales

- 3.1 C’est grâce aux SIG, qui forment une des bases du développement de son économie, que la compétitivité de l’Europe peut bénéficier d’un soutien structurel vigoureux, dans la mesure où ils garantissent que ses particuliers, mais aussi l’ensemble de ses entreprises, organisations et instances publiques, aient accès aux services nécessaires, et ce, pour assurer tant sa cohésion sociale, territoriale et économique que le fonctionnement de son économie tout entière.
- 3.2 Des SIG de haute qualité forment une composante essentielle du modèle social européen, et leur existence exerce par ailleurs une incidence sur la démocratie et l’attitude des citoyens envers les autorités et les pouvoirs publics. Le CESE estime que les États membres ont besoin de flexibilité

---

<sup>3</sup> Eurobaromètre standard 101, printemps 2024.

et d'autonomie pour organiser leurs services publics en fonction de leurs besoins et traditions spécifiques, tout en se conformant à des normes élevées, garantissant, par exemple, leur accessibilité généralisée, d'un point de vue social, matériel et géographique, leur continuité, leur fiabilité, leur coût abordable, leur obligation de rendre des comptes, leur capacité à s'adapter et à réagir, ou encore leur durabilité à longue échéance.

- 3.3 Leur accessibilité et leur ancrage local témoignent de l'importance que les services d'intérêt général revêtent pour mobiliser leurs acteurs, s'agissant de permettre leur codéfinition et leur contrôle démocratique et de renforcer par ailleurs la confiance dans les institutions. Assurer l'égalité d'accès de tout un chacun à des services de base d'un prix abordable constitue un enjeu fondamental pour la justice sociale et la cohésion de la collectivité, dès lors qu'ils sont dispensés à des tarifs qui ne dépendent pas du pouvoir d'achat de leurs usagers. Comme le CESE l'a souligné dans son avis TEN/772, la cocréation des services d'intérêt général apparaît offrir un puissant moyen de stimuler la démocratie participative et de favoriser l'intégration européenne.
- 3.4 En ce qu'elle représente un service d'intérêt général de nature essentielle, la jouissance d'un logement sûr, adéquat, accessible et d'un coût abordable compte parmi les droits de l'homme essentiels, représente une composante fondamentale du bien-être et constitue de fait un préalable obligé pour tous les autres SIG et services d'intérêt économique général (SIEG). L'implantation de l'habitat constitue un paramètre essentiel de la citoyenneté et des rapports sociaux.
- 3.5 Dans le droit fil du rapport 2025 sur l'état d'avancement de la décennie numérique, il conviendrait de réformer les infrastructures numériques gouvernementales pour réduire la dépendance à l'égard des fournisseurs de services en dehors de l'Union, tout en renforçant la souveraineté et la sécurité de l'Union, en particulier dans le domaine de la connectivité et de la fourniture de services publics. Par ailleurs, les services en ligne améliorent l'intégration des personnes et groupes sociaux qu'il est difficile d'atteindre. En tant qu'infrastructure essentielle pour la démocratie, un journalisme indépendant, qui soit financé de manière adéquate et s'accompagne d'un suivi et d'une réglementation appropriés pour ce qui est de diffuser l'information et d'en débattre, ménage un espace de dialogue et peut empêcher l'émergence d'un extrémisme antidémocratique. Le CESE a la conviction qu'une société démocratique doit absolument reprendre la main sur les infrastructures et les services qui sont nécessaires pour assurer la circulation de l'information, comme il en allait par le passé pour ce qui était des équipements infrastructurels de communication.
- 3.6 La fourniture de services d'intérêt général joue un rôle capital pour déployer les infrastructures numériques d'une manière telle que tous les usagers soient assurés d'avoir un accès égal aux réseaux et services du numérique. Ce sont souvent des structures publiques ou des opérateurs de l'économie sociale qui se chargent de ce déploiement, notamment dans les zones rurales, faiblement peuplées ou défavorisées sur le plan économique, par exemple dans les îles, sachant que les investissements consentis par les seuls acteurs du marché s'avèrent insuffisants. La présence d'infrastructures numériques constitue un préalable obligé pour pouvoir dispenser bon nombre d'autres SIG, comme la santé ou l'éducation en ligne, ou encore l'administration numérique, qui revêtent aussi une importance essentielle pour l'agriculture et tous les acteurs de l'économie. Les réseaux numériques font donc eux-mêmes partie des SIG publics et sont indispensables pour susciter l'engagement social et stimuler le développement économique.

- 3.7 S’agissant des politiques relatives aux SIG, le CESE préconise d’adopter une démarche globale, contrastant avec l’approche sectorielle que l’Union applique actuellement à ses interventions. Dans cet esprit, il appelle la Commission à donner un suivi concret au rapport Letta, sur le modèle du plan d’action pour l’économie sociale<sup>4</sup>, et à en élaborer également un pour les SIG dans le cadre de la prochaine révision de celui relatif au socle européen des droits sociaux, notamment en s’attachant en particulier à mettre en œuvre le principe 20 dudit socle et à donner une traduction concrète à la notion de la «liberté de rester».
- 3.8 Le rapport marquant que la Fondation européenne pour l’amélioration des conditions de vie et de travail a consacré en 2019 à la question de la qualité de la vie et des services publics<sup>5</sup> relève une corrélation positive entre lesdits services et la confiance au sein de la société, en insistant par ailleurs sur la valeur que présente la participation de la collectivité à leur conception partagée. Le document souligne également la persistance de disparités entre les pays et les différents groupes au sein de la société. La fourniture des services est affectée par d’importantes lacunes, et leur accessibilité réelle se heurte à divers obstacles. Si elles dessinent une image contrastée pour ce qui est de la qualité des services, les conclusions qu’il formule esquissent aussi des pistes quant à la manière d’offrir un soutien plus satisfaisant. La fondation souligne que pour atteindre les objectifs du socle européen des droits sociaux, il est primordial de réaliser des avancées dans la fourniture des services publics.
- 3.9 En plus du développement de l’économie, les prestataires publics de SIG se devraient, lorsqu’ils organisent leur fourniture, d’essayer d’atteindre les objectifs de développement durable, qu’il s’agisse, par exemple, d’éradiquer la pauvreté en veillant à ce que lesdits services soient accessibles et abordables financièrement, d’assurer l’égalité entre les hommes et les femmes, de procurer à tous un accès abordable, fiable et durable à l’énergie, à l’eau et à l’assainissement et d’offrir la garantie d’un travail décent, y compris pour ce qui est de faire respecter le devoir de diligence dans la chaîne d’approvisionnement. Ces objectifs de développement durable présentent une dimension de justice sociale qui produit des effets du point de vue de la cohésion et, par là, exercent une action positive en faveur de la démocratie.
- 3.10 Quand les niveaux de satisfaction à l’égard des SIG sont faibles, il est très vraisemblable que la raison de ce mécontentement tienne au désinvestissement dont ils ont souffert, lequel résulte des politiques d’austérité, de la hausse du coût de ces services, dès lors qu’ils s’inscrivent dans une logique de marché, ou encore de l’insuffisance des investissements. Combinées avec l’enquête 2024 de la Fondation européenne pour l’amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound)<sup>6</sup>, les données fournies par l’Eurobaromètre standard 101, du printemps 2024, confirment que les douze États membres présentant des taux de satisfaction plus élevés concernant la qualité de vie et la démocratie figurent aussi en bonne position dans le classement de ceux où

---

<sup>4</sup> [https://social-economy-gateway.ec.europa.eu/eu-initiatives/seap\\_en](https://social-economy-gateway.ec.europa.eu/eu-initiatives/seap_en).

<sup>5</sup> Eurofound, *Challenges and prospects in the EU: Quality of life and public services* («Défis et perspectives dans l’Union européenne: qualité de la vie et services publics»), 2019 (<http://eurofound.link/ef19039>).

<sup>6</sup> Fondation européenne pour l’amélioration des conditions de vie et de travail, *Quality of Life in the EU in 2024: Results from the Living and Working in the EU E-Survey* («La qualité de vie dans l’Union européenne en 2024: résultats de l’enquête en ligne sur les conditions de vie et de travail dans l’Union européenne»), <https://www.eurofound.europa.eu/sites/default/files/2025-01/ef24028en.pdf>.

la population se dit satisfaite quant aux prestations des services publics. En conséquence, le CESE fait valoir qu'il est nécessaire de financer correctement les SIG et d'y apporter des améliorations, ainsi que de les articuler plus étroitement avec les besoins des usagers, de manière que leur degré de satisfaction augmente, tout comme leur confiance dans la démocratie.

- 3.11 Du pacte pour une industrie propre comme de l'acte législatif sur l'économie circulaire, il ressort clairement que la Commission a pour stratégie de promouvoir une industrie propre et une économie circulaire. Cette orientation marque le point de départ d'un processus qui mettra l'accent sur l'importance que les SIG revêtent tant au regard de l'approche de l'économie dans son ensemble que de l'enjeu plus spécifique de la planification de ces mêmes services et des dépenses afférentes.
- 3.12 Le CESE a la conviction qu'il est nécessaire d'instaurer une analyse permanente, à l'échelle de l'Union, des bonnes pratiques en matière de décarbonation. En outre, il est nécessaire de lancer une démarche fondée sur des résultats de la recherche, qui évaluera le rôle et l'importance des SIG, afin de fournir des données concernant l'apport de leurs prestataires à une Union européenne qui soit compétitive dans la durabilité. Cet aspect pourrait aussi faire l'objet d'un suivi régulier, par exemple au moyen d'un tableau de bord d'Eurostat.
- 3.13 Comme le CESE l'a fait observer dans des avis antérieurs, les SIG se doivent de respecter les impératifs de l'inclusivité, de la compétitivité, d'un haut niveau de qualité et de l'accessibilité financière. Cet objectif doit être atteint par l'exécution de réformes financières et réglementaires. Le financement desdits services ne constitue pas une dépense de consommation, mais un investissement pour l'avenir. Afin de garantir la pérennité des investissements qui leur sont consacrés, l'Union devrait faire des SIG une priorité et les sanctuariser dans ses cadres de gouvernance économique, eu égard à leur importance stratégique pour la cohésion sociale et la compétitivité à long terme. Comme l'atteste l'exemple actuel de la dérogation consentie pour les dépenses dans le domaine de la défense, il est possible d'octroyer de telles exemptions, lesquelles ne ressortissent aucunement aux restrictions budgétaires mais procèdent d'une volonté politique. Dès lors que les services d'intérêt général doivent faire partie intégrante d'une politique globale de défense, et qu'indépendamment de cet impératif, il est par ailleurs nécessaire et urgent d'investir pour sauvegarder la compétitivité et la démocratie, pareille exception doit pouvoir être admise dans le domaine visé, et il convient qu'elle soit rapidement mise en œuvre.
- 3.14 Il est capital de renforcer des instruments tels que le Fonds de cohésion et le Fonds de transition et d'assurer leur pérennité sur le long terme: ils peuvent aider à réaliser des progrès sur la voie de la transition écologique et renforcer les SIG. Étant donné que les dépenses du Fonds de cohésion ont été circonscrites à la lutte contre les disparités entre les régions, il serait nécessaire de disposer d'une politique de cohésion plus étendue, qui s'attaque aux inégalités sociales et favorise le sentiment d'appartenance à l'Europe. Plutôt que d'être amputées, les ressources du Fonds de cohésion doivent être augmentées. Si l'accroissement des dépenses militaires devait se faire aux dépens de la politique de cohésion, l'Europe ne se trouverait aucunement renforcée. Comme elle l'a fait durant la pandémie, l'Union européenne pourrait contracter des emprunts communs. Par ailleurs, il conviendrait que les dépenses engagées au titre de la cohésion sociale et régionale bénéficient au moins de la même souplesse que celle accordée à des secteurs stratégiques comme celui de la défense, au vu de leur rôle essentiel pour assurer la stabilité économique et sociale dans

l'Union. De l'avis du CESE, il conviendrait d'élargir l'application de la clause dérogatoire tant aux mesures de sécurité et de défense qu'aux SIG, de manière à ce que la priorité aille aux investissements publics axés sur la croissance et que l'on ne soit pas contraint d'opérer un choix entre les dépenses militaires et sociales.

- 3.15 Les libertés du marché unique et le droit de la concurrence, en particulier la législation sur les aides d'État et les marchés publics, limitent la manière dont les SIG et les SIEG peuvent être organisés et financés. Les règles spéciales décrites dans le train de mesures sur les SIEG<sup>7</sup> doivent faire l'objet d'une révision en profondeur. Il convient de déterminer clairement quels sont les SIG qui sont soustraits au droit en matière d'aides d'État. Pour certains types de SIEG, concernant par exemple le logement, les soins de santé et les services sociaux, le CESE préconise également d'augmenter les aides d'État et d'allonger les délais de compensation des prestations de services. Dans l'optique de favoriser la valeur ajoutée régionale et européenne, il convient de préserver et d'étendre les aides directes en augmentant les seuils prévus. Les mesures de réforme qui seront arrêtées lors de la révision de la directive sur les marchés publics devront s'attacher essentiellement à simplifier et à encourager des critères de nature sociale et touchant à la durabilité basés sur les objectifs de l'Union européenne pertinents ainsi qu'un meilleur accès des PME aux marchés publics, pour une économie européenne plus durable et inclusive. En conséquence, il s'impose de renoncer à une approche exclusivement fondée sur le moins-coûtant et de passer à un système basé sur un rapport adéquat entre prix et qualité. De même, il serait opportun d'opérer une réduction des chaînes de sous-traitance et d'instaurer une responsabilité générale des contractants, de sorte que certains paramètres d'une haute importance soient ainsi harmonisés au niveau de l'Union. Par ailleurs, il conviendrait d'autoriser l'allongement de la durée des contrats concernant des services sociaux, qui sont limités à trois ans, de façon qu'une stabilité soit garantie en matière de planification, tant pour les prestataires de services que pour les clients, et que des entités publiques soient autorisées jusqu'à un certain seuil à développer des solutions en interne.
- 3.16 En plus de résoudre la question de leur financement, il est également capital de veiller à ce que les SIG puissent disposer de la main-d'œuvre qualifiée dont ils ont besoin, ainsi que de former ou de reconverter leurs travailleurs en nombre suffisant. La démarche doit aussi consister à créer des emplois productifs et de bonne qualité, soutenus par un dialogue social efficace, des salaires équitables et de bonnes conditions de travail, pour les travailleurs actifs dans les secteurs relevant des SIG, ainsi que dans un périmètre plus étendu.
- 3.17 Eu égard aux contraintes budgétaires auxquelles sont confrontés de nombreux États membres, le risque existe que des considérations en rapport avec la compétitivité et les budgets nous empêchent de percevoir des enjeux plus importants, tels que la démocratie, les droits de l'homme ou la qualité de la vie. Dans les débats sur les SIG de demain, il conviendra de ne pas se préoccuper exclusivement de les «financiariser»: le danger serait alors que nous aboutissions à ce qu'ils présentent une structure à deux vitesses, dans laquelle la qualité des prestations de base se dégradera, tandis que l'utilisateur devra se résoudre à payer s'il veut obtenir des services plus rapides et de meilleur aloi. Une telle logique de marché peut se justifier pour ce qui concerne des services privés non essentiels, qui ne constituent pas des SIG; en revanche, il importe de s'assurer qu'elle

---

<sup>7</sup>

Commission européenne, [Train de mesures sur les SIEG](#).

ne soit pas appliquée à des services publics qui répondent aux besoins fondamentaux de la population et garantissent la cohésion sociale et territoriale<sup>8</sup>.

- 3.18 Il convient d'infuser plus largement l'idée que les SIG jouent un rôle essentiel pour compenser les inégalités de revenu et de patrimoine et pour renforcer la démocratie. Si l'on veut favoriser une mobilisation constructive des différents intervenants, il est indispensable que les prestataires, les travailleurs et les usagers des services publics comprennent leurs points de vue respectifs. Promouvoir de manière plus étendue les SIG, tout comme s'attacher à ce que leur importance pour la société et sa cohésion soit mieux reconnue, serait de nature à stimuler la motivation de leurs personnels. Dès lors que l'on attire l'attention sur le travail accompli par leurs travailleurs, en les faisant dialoguer avec les citoyens, il est possible d'insuffler un plus grand respect pour ces prestations collectives et le dévouement qu'elles requièrent. Dans le domaine des services assurés par les municipalités, il a été possible d'obtenir des résultats positifs en lançant des initiatives du type «journées portes ouvertes», des visites s'inscrivant dans le cadre scolaire, ou encore des campagnes de publicité.
- 3.19 Plus les citoyens seront associés à la prise de décisions concernant leurs services d'intérêt général ou d'utilité collective, plus la démocratie participative concrète se trouvera confortée et la population, à l'avenir, sera encline et disposée, afin d'obtenir leurs prestations, à apporter son écot financier, de manière équitable, par exemple sous la forme de taxes ou de redevances de services.
- 3.20 Le CESE est fermement convaincu qu'il est d'une importance capitale que l'Europe investisse dans l'éducation et la recherche, si elle entend préserver sa puissance économique tout en gérant les évolutions de sa démographie, qui laissent présager des pénuries de main-d'œuvre et de compétences, ainsi que les progrès technologiques et les enjeux climatiques. Pareil choix exige d'investir dans les SIG et les systèmes éducatifs publics, ainsi que dans l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, par exemple par le truchement d'Horizon Europe, de manière à assurer notre compétitivité et notre bien-être de demain.

Bruxelles, le 16 juillet 2025.

*Le président du Comité économique et social européen*  
Oliver RÖPKE

---

<sup>8</sup>

Voir également Michael Sandel: *What Money Can't Buy: The Moral Limits of Markets* («Ce que l'argent ne peut acheter: les limites morales du marché»), 2013.